

**Troisième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire,  
Le lundi 10 mars 2025 à 19 h, Espace Quatre Cents, 100, quai Saint-André, salle 320 et en ligne.**

## **PRÉSENCES**

### **Membres avec droit de vote :**

M. Jocelyn Gilbert	Président (2026)
Mme Farrah Bérubé	Vice-Présidente (2026)
M. Mathieu Laroche-Casavant	Secrétaire (2026)
Mme Andréanne Bernier	Administratrice (2025)
Mme Claudia Bennicelli	Administratrice (2025)
M. François Lefebvre	Administrateur (2025)
Mme Caroline Bouchard	Administratrice (2026)
M. Jean-Philippe Boivin	Administrateur (2026)
M. Guillaume Laurin	Administrateur (2026)

### **ABSENCES :**

M. Daniel Riverin	Administrateur coopté (2025)
Mme Nadia Leclerc	Trésorière (2026)

### **AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, Cap-aux-Diamants
Mme Alexandra Mauger	Conseillère en consultations publiques
M. Thomas Fortin	Conseiller en développement économique, Ville de Québec
M. Emmanuel Bel	Conseiller en urbanisme, Ville de Québec
M. Michel Masse	Président du comité de Citoyens du Vieux-Québec
Mme Chantale Émond	Gestionnaire responsable de la table de concertation du Vieux-Québec

Vingt-deux personnes sont présentes et dix-neuf personnes assistent en ligne à l'assemblée.

## Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Consultations et demandes d'opinion.

### 27, rue Notre-Dame : autoriser un service complémentaire de café

Projet de règlement visé : Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme R.C.A.1V.Q. 535.

### Projet d'agrandissement du bâtiment situé au 109, rue Dalhousie

Projets de règlements visés : Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme R.C.A.1V.Q. 530 et R.C.A.1V.Q. 532

4. Adoption et suivi au procès-verbal de l'assemblée du 10 février 2025.
5. Période d'information de la conseillère municipale, Mélissa Coulombe-Leduc.
6. Période de questions et commentaires des citoyens.
7. Comités de travail et dossiers du conseil de quartier.
  - Dépôt d'une analyse avec recommandation et résolution - Évolution de la présence des artistes de rues dans le Vieux-Québec.
  - Résolution prévoyant la création d'un comité de travail portant sur La mobilité et la circulation dans le Vieux-Québec.
  - Résolution de demande de budget d'initiative.
8. Trésorerie
  - Budget, état des revenus et dépenses
  - Autorisation et remboursement de dépenses
9. Fonctionnement du conseil d'administration.
  - Consultations publiques ou séances d'information publique à venir
  - Confirmation de la date de l'Assemblée Générale Annuelle.
10. Correspondance
11. Divers
12. Levée de l'assemblée

## Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée à 19h02.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Ajout d'une résolution à adopter au point 7 de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour modifié est **proposée par** François Lefebvre et **dûment appuyée par** Claudia Bennicelli.

3. Consultations et demandes d'opinion.

### 27, rue Notre-Dame : autoriser un service complémentaire de café

Projet de règlement visé : Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme R.C.A.1V.Q. 535.

L'organisme *EXMURO*, situé au 27, rue Notre-Dame, se spécialise dans la diffusion de l'art actuel dans l'espace public. Il présente notamment des expositions intérieures et souhaite maintenant offrir un service complémentaire de café dans ses locaux d'exposition. Le musée a obtenu une subvention du Fonds de mise en valeur et d'animation de la Place Royale.

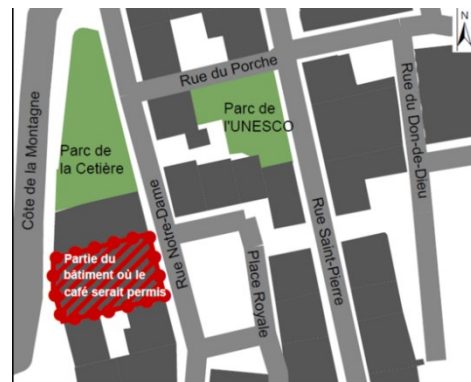
Dans les musées, il est courant qu'un restaurant soit associé aux activités culturelles, auquel cas un article précis doit être présent à la réglementation. Or, cet article est absent de la grille de spécifications de la zone.

La Ville permettrait à l'organisme d'exercer l'usage voulu sans toutefois l'accorder dans tout le secteur. Cette autorisation sera aussi temporaire soit octroyée pour une durée de 3 ans.

L'entrée en vigueur se fera en mai, à la suite de l'adoption de la modification, le 28 avril prochain.

Catherine Baril, codirectrice générale et directrice administrative de EXMURO s'exprime en tant que requérante du projet.

EXMURO est né d'un désir de diffuser l'art au-delà des murs. De 2014 à 2023, EXMURO a présenté 10 éditions de l'événement *Passages Insolites* avec plus de 100 œuvres d'art public dans les quartiers centraux et historiques de Québec. L'Aire publique d'EXMURO est un lieu créatif ouvert à tous. Ses espaces de diffusion sont traités comme des espaces publics vivants et accueillants. À l'été 2024, on y a ouvert un café. Étant donné l'apport bénéfique de cet ajout, EXMURO désire répéter l'expérience en respectant les règlements d'urbanisme de la Ville de Québec.



### Questions et commentaires du public :

-Les heures d'ouverture du café seront les mêmes que celles de l'Aire publique :

- HAUTE SAISON - 16 JUIN AU 13 OCTOBRE  
Lundi, mardi et mercredi - 10 h à 17 h  
jeudi, vendredi, samedi et dimanche - 10 h à 19 h
- BASSE SAISON - 14 OCTOBRE AU 15 JUIN  
Lundi et mardi - fermé  
mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche - 12 h à 17 h

-Une résidente demande de bien préciser la définition de « café-restaurant ».

À partir du moment où la consommation de boissons est permise, il est aussi permis d'offrir de la nourriture.

La requérante précise que le musée aimerait offrir quelques options sucrées et salées, sans plus.

-La modification de zonage coïncide avec le renouvellement du bail, soit 3 ans. À la fin de cette période, une nouvelle demande devra être déposée afin de prolonger le permis d'exploitation.

- S'il y a une terrasse associée, la limite de ses dimensions devra respecter l'espace restreint à la Place Royale. Un service d'inspection vérifie que les normes sont respectées. On peut aussi soumettre ses questions ou préoccupations au **311**.

-Si *EXMURO* devait fermer, le repreneur devra respecter la vocation, donc créer un musée.

-Le café permet d'encourager la culture en différé; le contingentement est respecté.

- *EXMURO* est un élément positif bien aimé des résidents. La préoccupation reste de ne pas créer un précédent.

**Une consultation publique sera planifiée dans 3 ans.**

**Décision du conseil de quartier :**

**Le Conseil de quartier du Vieux-Québec- Cap- Blanc-Colline parlementaire choisit d'autoriser la demande de modification de la réglementation.**

### Projet d'agrandissement du bâtiment situé au 109, rue Dalhousie

Projets de règlements visés : Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme R.C.A.1V.Q. 530 et R.C.A.1V.Q. 532

*Mme Caroline Bouchard rejoint le public en raison d'un conflit d'intérêt.*

Il est projeté d'agrandir le bâtiment situé au 109 rue Dalhousie. Ce dernier se trouve approximativement au sud de Quai Saint-André, au nord de la rue de la Barricade, à l'est de la rue Saint-Pierre et à l'ouest du fleuve Saint-Laurent. C'est un bâtiment patrimonial.

La partie requérante souhaite restaurer et agrandir le bâtiment actuel en y ajoutant quatre étages, portant le total à cinq étages (hauteur maximum de 19 m). L'immeuble agrandi offrirait un hôtel aux étages supérieurs et des commerces au rez-de-chaussée (boutiques et restaurant associé à l'hôtel). Le stationnement serait également remplacé par une placette urbaine et végétalisée.



Le plan de construction sur le lot visé touche 2 règlements énonçant les critères à respecter et les plans projetés entraînant ensuite l'autorisation et l'émission d'un permis.

Le projet devra démarrer à l'intérieur d'une fenêtre de 3 ans.

L'architecte présente le projet de restauration et de surhaussement du bâtiment existant. La firme veut proposer une vision en continuité. Il n'y a pas d'empiètement sur la voie publique. L'édifice offrira trente unités d'hébergement touristique sans stationnement. On souhaite reprendre des matériaux nobles comme la brique d'argile et la ferronnerie ornementale.

### **Commentaires et questions du public.**

- Les éléments mécaniques sont autorisés sur les toits et ne sont pas calculés dans la hauteur. Cette mécanique empiètera sur la vue sur le fleuve. Certains bâtiments voisins excèdent déjà la hauteur normalisée. M. Emmanuel Bel souligne que le 16 m énoncé représente la hauteur moyenne souhaitée des bâtiments de ce secteur.

- Les stationnements sur rue ne seront pas inclus puisqu'il ne s'agit pas de résidences. Un débarcadère sur la rue Dalhousie n'a pas été autorisé pour ce type d'hébergement.

-Des fenêtres à volets avec des balcons Juliette sont prévus.

-M Nicolas Paradis est l'entrepreneur.

-Il n'existe pas de contingentement dans ce secteur quant à la présence d'hébergement touristique. L'usage n'a pas besoin d'être changé ou revu.

-L'édifice aura une entrée prévue pour l'accueil des clients, rue Bell.

-Le voisin immédiat, le *Théâtre des Gros-Becs*, semble favorable au projet d'hébergement.

-La construction débutera dans un mois (*avril*) et durera autour d'un an.

-L'accès permettant présentement de circuler entre la caserne et le bâtiment sera condamné afin d'assurer la sécurité en cas d'incendie.

-Le projet proposé dans le cadre de cette consultation est la somme de nombreuses rencontres, de plusieurs allers-retours avec le ministère de la Culture et d'autres instances afin de répondre aux exigences de chacun. Le commerce au rez-de-chaussée est autorisé et devient le choix du promoteur. La possibilité de créer une toiture végétalisée a été rejetée par le ministère de la Culture.

-Une citoyenne s'inquiète de l'arrivée de nombreux touristes et de la gestion des stationnements dans le secteur, nombre de stationnements déjà insuffisant selon elle.

Plusieurs aires de stationnement privées existent toutefois dans le secteur. Un service de voiturier n'est pas considéré pour l'instant, l'offre de stationnement étant élevée et publicisée par le complexe hôtelier.

-On rappelle que cette consultation porte davantage sur la **hauteur** du complexe que sur les éléments qui le composent. L'ajout de 4 étages tient compte de l'entrée de la lumière et de la rentabilisation d'un tel projet

-On suggère que l'adresse d'entrée pourrait se situer sur la rue Bell au lieu de la rue Dalhousie ce qui permettrait d'éviter des entraves à la circulation. Des débarcadères existent déjà sur la rue Bell.

**Opinion du conseil de quartier :**

**Le Conseil de quartier du Vieux-Québec- Cap- Blanc-Colline parlementaire choisit d'autoriser la demande de modification de la réglementation.**

#### **4. Adoption et suivi au procès-verbal de l'assemblée du 10 février 2025.**

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée du 10 février 2025 est **proposée par Mathieu et dûment appuyée par Jean-Philippe Boivin.**

#### **5. Période d'information de la conseillère municipale, Mélissa Coulombe-Leduc.**

- Mise à jour sur l'avancement du plan d'action pour améliorer la qualité du milieu dans le Vieux-Québec, à la suggestion du conseil de quartier : habitation, mobilité, tourisme durable, amélioration de la qualité de vie font partie prenante de ce plan d'action.

- 42 unités d'habitations sont planifiées sur la rue St-Paul et la rue des Prairies; on prévoit aussi l'ajout de maisons de ville et l'aménagement de nombreuses aires vertes.

-Une subvention est accordée pour la rénovation d'édifices vacants sur la rue St-Jean et sur la côte de la Fabrique. Le montant accordé par cette subvention a été doublé. Elle touche les édifices vacants. Présentement, 17 logements sont en rénovation.

- La Ville a fait l'acquisition du bâtiment qui hébergeait le magasin *Artec* sur la rue St-Jean. On souhaite utiliser le rez-de-chaussée pour un site commercial et favoriser l'aménagement de logement aux étages.

*Article du journal Le Devoir* : <https://www.ledevoir.com/politique/ville-de-quebec/803054/plan-eviter-vieux-quebec-devienne-walt-disney-carton>

-La Ville travaille à assurer la pérennité des infrastructures comme la fontaine de la Place de La Fao.



- Lors de la dernière rencontre du conseil d'arrondissement, des modifications de stationnement ont été apportées sur la rue Couillard aux abords de la garderie *Les Petits Murmures*. Des espaces ont été retirés et un débarcadère a été conservé



devant la garderie. Ces modifications permettront une circulation plus fluide et sécuritaire des services d'incendie.

- Il y aura une séance d'information sur les mesures d'apaisement de la circulation dans le Vieux-Québec le 12 mars. Les citoyens sont invités à y participer.

## **6. Période de questions et commentaires des citoyens.**

- La présentation du conseil de quartier autour du projet de sécurité routière est toujours en analyse à la Ville.

- On propose de surveiller l'occupation du débarcadère, rue Couillard souvent utilisé sur de longues périodes par les propriétaires du restaurant *Portofino*.

- La densification des rues St-Jean et de la côte de la Fabrique est une belle initiative, mais la pollution sonore générée par les artistes de rue pourrait poser problème quant à l'attractivité auprès d'éventuels occupants. Les lumières y sont aussi parfois plus intenses.

Les édifices visés par la subvention nécessitent de grosses rénovations, car plusieurs sont vétustes. On espère ramener au moins 500 résidents dans le Vieux-Québec. La Ville est consciente que ces deux rues attireront une clientèle différente. Les endroits où il y a plus d'animation attirera davantage des jeunes professionnels et une clientèle étudiante. Des travaux sont en cours à la suite de l'initiative du conseil de quartier (*Projet Paysage sonore*): des avancées sont mises en place pour tenir compte des recommandations du Conseil comme la gestion des haut-parleurs. La gestion du bruit préoccupe la Ville.

- La signalisation est encore confuse sur la rue St-Thomas. On a noté des accidents récents. La signalisation aurait été corrigée selon les rapports de la Ville, mais la conseillère n'a pas pu le constater de visu. Si quelqu'un y passe, merci d'informer Mélissa.

- Une citoyenne et commerçante dans le quartier souligne que plusieurs problèmes touchent sa communauté comme la réglementation concernant l'affichage. Elle dit ne pas se sentir appuyée comme petite entreprise, notamment pour obtenir des subventions. Elle souligne les délais de réponse très longs, et les étapes fastidieuses pour les obtenir.

La conseillère oriente la commerçante vers les SDC qui offrent du soutien et participent à de nombreuses rencontres et comités au sein de la Ville de Québec. La Ville, le conseil de quartier et la SDC, entre autres, tiendront une rencontre pour discuter en amont de la haute-saison touristique et de ses impacts.

Quant aux exigences d'affichage, certaines réglementations sont régies par les demandes du patrimoine mondial de l'Unesco.

La conseillère et la commerçante échangent leur courriel afin de poursuivre la discussion.

## **7. Comités de travail et dossiers du conseil de quartier.**

- **RÉSOLUTION CA-25-03-10-01 : création d'un comité de travail portant sur la mobilité et la circulation dans le Vieux-Québec.**

**Considérant que** le Vieux-Québec, en tant que site patrimonial de grande importance, protégé par l'UNESCO depuis 40 ans, doit concilier les impératifs de conservation du patrimoine et les enjeux liés à la mobilité urbaine ;

**Considérant que** le Vieux-Québec assume d'importantes contraintes en matière de mobilité, plus que n'importe quel quartier de la Ville de Québec, en raison de l'affluence touristique élevée, des grands événements qui s'y tiennent, des activités portuaires, de l'étroitesse de ses rues, de la présence de bâtiments historiques nécessitant une gestion particulière de l'espace public et des nombreux projets de réaménagement en cours et prévus (*ex. : Ministère des Finances du Québec, parc du Corps-de-Garde, rue De Buade, rue des Remparts*);

**Considérant que** la gestion de la circulation, de l'accès piétonnier et des différents moyens de transport dans cette zone nécessite une approche concertée et réfléchie impliquant différents acteurs concernés (*Ville, résidents, écoles, garderies, commerçants, associations patrimoniales, usagers, etc.*);

**Considérant que** la mise en place d'une approche collaborative pour l'élaboration de solutions durables et efficaces serait bénéfique pour la préservation du caractère unique du quartier tout en assurant aux résidents, travailleurs et visiteurs une mobilité fluide, accessible pour tous et sécuritaire ;

**Considérant que** la Table de concertation du Vieux-Québec a inclus dans son plan d'action des activités spécifiques à la mobilité, et propose notamment la mise en place de comités de travail ;

**Il est proposé que** la Ville adopte la présente résolution afin de mettre sur pied un groupe de travail mixte pour la gestion de la mobilité dans le Vieux-Québec intramuros, comprenant des représentants des secteurs suivants :

1. **Les autorités municipales** (*services de la mobilité, de l'urbanisme, du patrimoine, de l'aménagement du territoire, SPVQ, SPCIQ, sécurité civile, gestion du stationnement, etc.*);
2. **Les résidents du Vieux-Québec** et leurs représentants (*CQVQCBCP et CCVQ*);
3. **Les institutions scolaires et CPE;**
4. **La SDC du Vieux-Québec;**
5. **Les acteurs du tourisme** (*guides, Destination Québec Cité, hôtels, etc.*);
6. **Des experts en urbanisme, mobilité durable et patrimoine;**
7. **Des représentants du RTC;**
8. **Les citoyens et groupes communautaires** intéressés par les enjeux de mobilité et de préservation du patrimoine;

**Le groupe de travail mixte aurait pour mission de :**

1. Analyser les défis actuels en matière de circulation, de stationnement et de mobilité dans le Vieux-Québec intramuros ;
2. Proposer des solutions concertées et adaptées pour améliorer la circulation tout en respectant les spécificités patrimoniales et historiques du secteur ;
3. Améliorer l'offre de service et les infrastructures pour accéder au quartier et s'y déplacer autrement qu'en voiture, particulièrement lors des grands événements ou lors de grandes affluences ;
4. Examiner la viabilité d'initiatives telles que des zones piétonnes élargies, des rues partagées, des mesures de réduction de la circulation automobile, incluant le développement de solutions de transport alternatif (*ex : transport électrique, transport à la demande, etc.*) ;
5. Intégrer les préoccupations environnementales et les principes de mobilité durable dans les solutions proposées ;
6. Organiser des consultations publiques et des forums pour recueillir l'avis des citoyens et usagers sur les propositions ;
7. Définir un plan d'action à court, moyen et long terme pour la mise en œuvre des solutions retenues.

**Il est également proposé que** la Ville s'engage à la mise en place de ce groupe de travail par des ressources suffisantes afin d'assurer son bon fonctionnement et la réalisation de ses objectifs dans un délai raisonnable.

**Enfin, il est proposé que** la Ville enclenche immédiatement le processus d'interdiction des autobus touristiques de façon permanente dans l'intramuros du Vieux-Québec. Il est à noter que cette demande historique du Conseil de quartier remonte à près de trois décennies, visant à remédier aux enjeux de circulation, de nuisances sonores, de pollution de l'air, d'occupation de la chaussée et de risques pour la préservation du patrimoine.

**PROPOSÉE PAR** Mathieu Laroche Casavant **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Claudia Bennicelli.

- **RÉSOLUTION 25-CA-03-10-02 : Évolution de la présence des artistes de rues dans le Vieux-Québec**

Le site patrimonial du Vieux-Québec, reconnu mondialement par l'*UNESCO* depuis 40 ans, doit concilier son rôle d'attraction touristique avec une qualité de vie optimale pour ses résidents. Cet équilibre, aujourd'hui fragilisé, nécessite une vigilance accrue et des décisions audacieuses.

Les citoyens du quartier expriment une forte volonté de participer activement aux décisions affectant leur cadre de vie. Ils souhaitent que la Ville mette en place des mesures concrètes pour encadrer la présence des artistes de rue et des musiciens, ainsi que pour améliorer la gestion des grands événements, en particulier en ce qui concerne l'amplification sonore et l'accessibilité durant les périodes de forte affluence.

Il est essentiel de préserver la vocation résidentielle du Vieux-Québec, tout en mettant en valeur son patrimoine unique, afin d'assurer la pérennité de ce lieu emblématique. La Ville porte une responsabilité majeure : adopter une approche équilibrée et respectueuse qui valorise à la fois la richesse culturelle et la qualité de vie des habitants.

- **Considérant que** les artistes de rue sont régis par un règlement municipal qui semble n'avoir pas été révisé depuis plusieurs décennies ;
- **Considérant que** la présence importante des artistes de rue dans le Vieux-Québec pendant l'été est une tradition profondément enracinée,

bien au-delà de ce que l'on observe dans la plupart des autres villes historiques et touristiques ;

- **Considérant que** la sélection des musiciens de rue, réalisée annuellement par un jury sous l'égide du *Bureau des grands événements (BGE)*, a observé une baisse notable des candidatures ces dernières années, avec de nombreux artistes présentant un niveau amateur qui n'est plus à la hauteur de la beauté historique du Vieux-Québec ;
- **Considérant que** les emplacements stratégiques sont très disputés, les prestations commencent tôt et se prolongent tardivement, rendant difficile la recherche de quiétude, notamment sur la place de l'Hôtel-de-Ville, la rue Saint-Louis, la terrasse Dufferin, ainsi que dans les secteurs de la place Royale et du Petit-Champlain ;
- **Considérant que** les performances et animations sont souvent réalisées principalement en anglais, ciblant les touristes pour maximiser les pourboires ;
- **Considérant que** les demandes de pourboires deviennent excessives et parfois agressives, avec des suggestions allant de 20 à 50 dollars ;
- **Considérant que** certains artistes utilisent l'amplification sonore pour attirer l'attention, et que la réglementation à ce sujet reste inégale ;
- **Considérant qu'à** partir de fin août, le *Bureau des grands événements* ne maintient plus une surveillance adéquate, permettant à des artistes non autorisés de se produire jusqu'à la fin septembre, parfois avec un niveau de compétence douteux ;
- **Considérant que** l'événement *Réverbère* a démontré qu'il est possible de proposer des prestations artistiques de qualité avec une amplification sonore minimale et un contenu 100 % francophone, tout en attirant l'attention des visiteurs sans solliciter de pourboires ;
- **Considérant que** le Vieux-Québec, tant intra qu'extramuros, ainsi que la Colline parlementaire, accueillent la très grande majorité des événements majeurs dans un périmètre de seulement 2 km<sup>2</sup> ;
- **Considérant que** ces événements génèrent une importante activité économique, mais leur impact sur la qualité de vie des résidents est considérable ;

- **Considérant que** bien que le *BGE* sensibilise les organisateurs à l'importance de préserver la tranquillité du milieu habité, la sensibilité des organisateurs reste variable ;
- **Considérant que** la circulation dans le secteur est souvent difficile et dense, nuisant à l'accès des résidents à leurs domiciles et compliquant les livraisons pour les commerçants ;
- **Considérant que** le stationnement est fréquemment occupé illégalement;
- **Considérant que** les contrôles de stationnement sont réduits et aléatoires, et que la police semble indifférente ;
- **Considérant que** la présence policière est concentrée uniquement sur les sites des événements, ce qui coûte actuellement environ 1,6 M\$ aux contribuables en 2022 ;

**Le Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire, en collaboration avec le Comité des citoyens du Vieux-Québec et la Société de développement commercial du Vieux-Québec, demandent à la Ville de :**

1. Limiter la présence des artistes de rue entre mai et octobre, avec des horaires autorisés qui pourraient débuter à 13 heures et se poursuivre en soirée, tout en instaurant des périodes de calme obligatoires dans les principaux lieux de diffusion tels que la place de l'Hôtel-de-Ville, la rue Saint-Louis, la porte Saint-Jean, la place George-V, la terrasse Dufferin et la place Royale, afin de permettre aux citoyens et visiteurs de profiter d'instantanés de quiétude et de contemplation du patrimoine ;
2. S'inspirer de l'expérience *Réverbère* pour créer trois zones où les artistes seraient rémunérés et encadrés par la Ville. Ces artistes, principalement issus de la région de la Capitale-Nationale, offriraient des prestations en français, sans solliciter de pourboires, dans ces zones suggérées : Place de l'Hôtel-de-Ville, terrasse Dufferin et place Royale ;
3. Imposer une interdiction stricte de l'amplification sonore pour toutes les prestations artistiques. La Ville devrait favoriser l'utilisation de technologies modernes permettant une diffusion sonore de qualité, ciblée et respectueuse du cadre patrimonial et de la tranquillité des lieux ;

4. Mettre en valeur l'identité culturelle québécoise et soutenir la relève artistique régionale, en collaborant avec les écoles comme le *Conservatoire*, les programmes musicaux des écoles secondaires, les écoles de cirque, etc., et en promouvant les permis auprès de ces institutions ;
5. Imposer au *BGE* que tous les musiciens de rue, sans exception, soient revus cette année lors des auditions 2025, avec notre représentant du jury Mathieu Laroche Casavant, considérant que plusieurs permis sont renouvelés automatiquement depuis plusieurs années sans raison, ou ayant obtenu leur permis après les auditions sur le jugement du *BGE* ;
6. Demander au *BGE* qu'il transmette au Conseil de quartier la documentation régissant les amuseurs de rue et les musiciens de rue, et toute communication étant soumise aux artistes ;
7. Renforcer la communication sur l'importance de préserver la qualité de vie des résidents ;
8. Donner au *BGE* les moyens nécessaires pour imposer des améliorations continues, avec la création d'un document annuel destiné aux artistes de rue et aux partenaires des quartiers, tout en impliquant ces derniers dans la rédaction ;
9. Encourager les organisateurs d'événements à étendre leur programmation à des sites extérieurs au Vieux-Québec et à soutenir davantage les événements de petite et moyenne envergure qui mettent en valeur la culture québécoise. Ces événements, mieux intégrés au cadre patrimonial, enrichiraient l'offre culturelle sans nuire à la qualité de vie des résidents ;
10. Instaurer une politique de tolérance zéro pour le contrôle des stationnements, avec un renforcement de la présence des agents de stationnement et une élaboration stratégique en collaboration avec les partenaires ;
11. Imposer des standards élevés pour le contrôle de l'amplification sonore, notamment l'utilisation de technologies avancées permettant une diffusion ciblée et une réduction des nuisances au-delà du périmètre de l'événement, ainsi que la mise en place de protocoles rigoureux pour calibrer le volume sonore ;

12. Informer les citoyens sur les mesures de sécurité et garantir une ligne d'urgence de type 311 pendant les grands événements, afin d'assurer l'accessibilité des résidents, tant en voiture qu'en transport en commun, durant ces périodes ;
13. Engager des discussions avec les propriétaires d'espaces publics, comme la *Commission de la capitale nationale*, la *Commission des Champs-Batailles*, *Parcs Canada* et *Défense Canada*, pour que la Ville en devienne le gestionnaire officiel, uniformisant ainsi les règles avec celles du BGE, dans un souci de cohérence pour négocier avec les grands événements, au bénéfice de la sécurité et de la qualité de vie des résidents et des visiteurs ;
14. Négocier avec le Syndicat pour revoir la gestion de la place D'Youville et de la place de l'Hôtel-de-Ville afin d'uniformiser les règles avec les autres lieux de diffusion.

**PROPOSÉE PAR** Guillaume Laurin **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Farrah Bérubé.

- **RÉSOLUTION CA-03-10-03 : Demande de budget d'initiative.**  
Le Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire souhaite consulter les résidents afin de mieux connaître leurs besoins, ce qui les attache au quartier et ce qu'ils désirent prioriser. La résolution est déposée pour appuyer une demande de subvention au budget d'initiatives au montant de 8 550\$, demande de subvention rendue disponible par la Ville aux conseils de quartier.

**PROPOSÉE PAR** François Lefebvre **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Claudia Bennicelli.



## 8. Trésorerie

- **Budget, état des revenus et dépenses**

Solde total au compte en date du 28 février 2025 : 4 052,85 \$

- 970,81 \$ pour Vision
- 1 368,18 \$ pour sécurité routière
- 1 713,86 \$ pour le fonctionnement

Entrée/sortie d'argent pour février 2025

- 425,41 \$ frais pour le contrat annuel avec *MonQuartier*
- 125 \$ frais de rédaction
- 2,95 \$ frais fixes d'utilisation

- **Autorisation et remboursement de dépenses**

**RÉSOLUTION 25-CA-03-10-04 : paiement de la secrétaire de rédaction**

Approuver le paiement de 125 \$ pour des frais de secrétariat à Mme Hélène Dion.

**PROPOSÉE PAR** Nadia Leclerc **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** François Lefebvre.

**RÉSOLUTION 25-CA-03-10-05 : Remboursement frais de représentation**

**Considérant** la résolution CA 13-37 concernant le paiement de frais de représentation au président et en conformité avec celle-ci,

**IL EST RÉSOLU** que le conseil de quartier du Vieux-Québec - Cap-Blanc - Colline parlementaire autorise le remboursement au président Jocelyn Gilbert d'un montant total de 544,10\$, soit les frais de restauration encourus pour la réunion de travail du mardi 18 février dernier avec les membres du présent conseil de quartier (*pièce justificative fournie*).

**PROPOSÉE PAR** Nadia Leclerc **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Farrah Bérubé

## **9. Fonctionnement du conseil d'administration.**

- Consultations publiques ou séances d'information publique à venir :
  - Le 20 mars, les conseils de quartier participeront à une consultation avec les représentants du RTC.
  - Le 28 mars, le conseil déléguera un.e représentant.e au *Sommet du Plan Urbanisme et Mobilité*.
  - L'AGA du conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire se tiendra **le lundi 7 avril à 19h à l'Espace 400.**

M. Samuel Venière, historien au *Musée naval de Québec* donnera une conférence sur le corsaire Jacques Kanon.

## **10. Correspondance**

### **11. Divers**

### **12. Levée de l'assemblée à 21h14.**